



Thème 8 :

Comment organiser le commerce international dans un contexte d'ouverture des échanges ?

- Etudier les transformations du commerce mondial
- Analyser les politiques commerciales et leurs divergences
- **Etudier la gestion des différends entre Etats dans les échanges internationaux**



Chapitre 10 : Une organisation mondiale au centre des échanges et de la gestion des différends

- **Comment l'OMC accompagne-t-elle le développement des échanges internationaux ?**
- **Comment sont réglés les différends commerciaux entre Etats ?**

Qu'est ce que l'OMC ?



https://www.wto.org/french/res_f/webcas_f/ltt_f/ltt3_f.htm

Quiz : Le rôle de l'OMC



Une représentation de la mondialisation de l'économie



Conférence tenue en novembre 2019 par un organe de l'OMC : le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (MEPC)

■ Q1 : En vous appuyant sur l'image de gauche, présentez les enjeux économiques du phénomène de mondialisation pour les différents pays.

La mondialisation entraîne une globalisation des économies. Dans ce contexte, on assiste à une internationalisation des entreprises qui délocalisent leurs usines, s'ouvrent à des marchés étrangers et décomposent leurs systèmes de production. Ce phénomène a eu de nombreux effets économiques, notamment :

- sur les emplois locaux ;
- pour les consommateurs, en termes de diversité des produits et des prix proposés ;
- pour les entreprises, qui ont vu la concurrence s'accroître et ont dû collaborer entre elles.

Les économies des pays sont donc liées les unes aux autres, notamment d'un point de vue commercial.

Quiz : Le rôle de l'OMC



Une représentation de la mondialisation de l'économie



Conférence tenue en novembre 2019 par un organe de l'OMC : le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (MEPC)

- **Q2 : Dans ce contexte, définissez quelles missions peuvent remplir les personnes présentes sur la photo de droite.**

Les personnes présentes sur la photographie participent à une conférence de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui examine les politiques commerciales des pays membres.

Dans ce contexte d'économie globale où les accords commerciaux se multiplient, il est nécessaire d'édicter des règles communes et de contrôler qu'elles sont appliquées afin d'éviter que la « loi du plus fort » ne s'impose.

Quel est le Rôle de l'OMC ?



The image shows a video player interface with a blue background. At the top left, there are logos for 'UNIVERSITÉ DE LYON' and 'ENS DE LYON'. At the top right is the 'téco' logo. The main title is 'SÉBASTIEN JEAN' followed by 'QUEL EST LE RÔLE DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE DANS LE COMMERCE INTERNATIONAL ?'. The bottom left shows a play button and '0:06 / 7:07'. The bottom right has volume, full screen, and menu icons. Stylized blue leaf graphics are at the bottom.

UNIVERSITÉ DE LYON | ENS DE LYON

téco

SÉBASTIEN JEAN

QUEL EST LE RÔLE DE L'ORGANISATION
MONDIALE DU COMMERCE DANS LE
COMMERCE INTERNATIONAL ?

▶ 0:06 / 7:07

🔊 🗄️ ⋮

1) Comment l'OMC accompagne-t-elle le développement des échanges internationaux ?

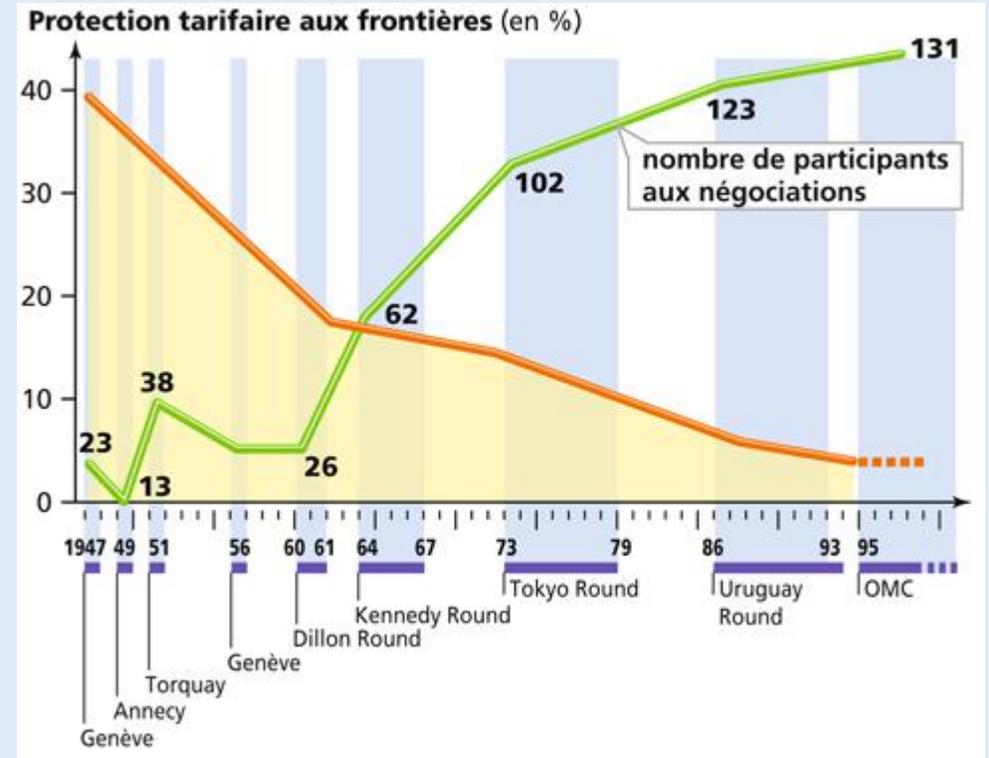
Situation

Théo pratique le rugby. Il sait que, sans arbitre, un match ne peut se dérouler sans tricheries ni violences. Le commerce international est aussi une compétition qui oppose des puissances parfois agressives, il faut donc fixer des règles, admises par tous, afin d'éviter que le jeu ne dégénère.

Doc 1 : Du GATT à l'OMC

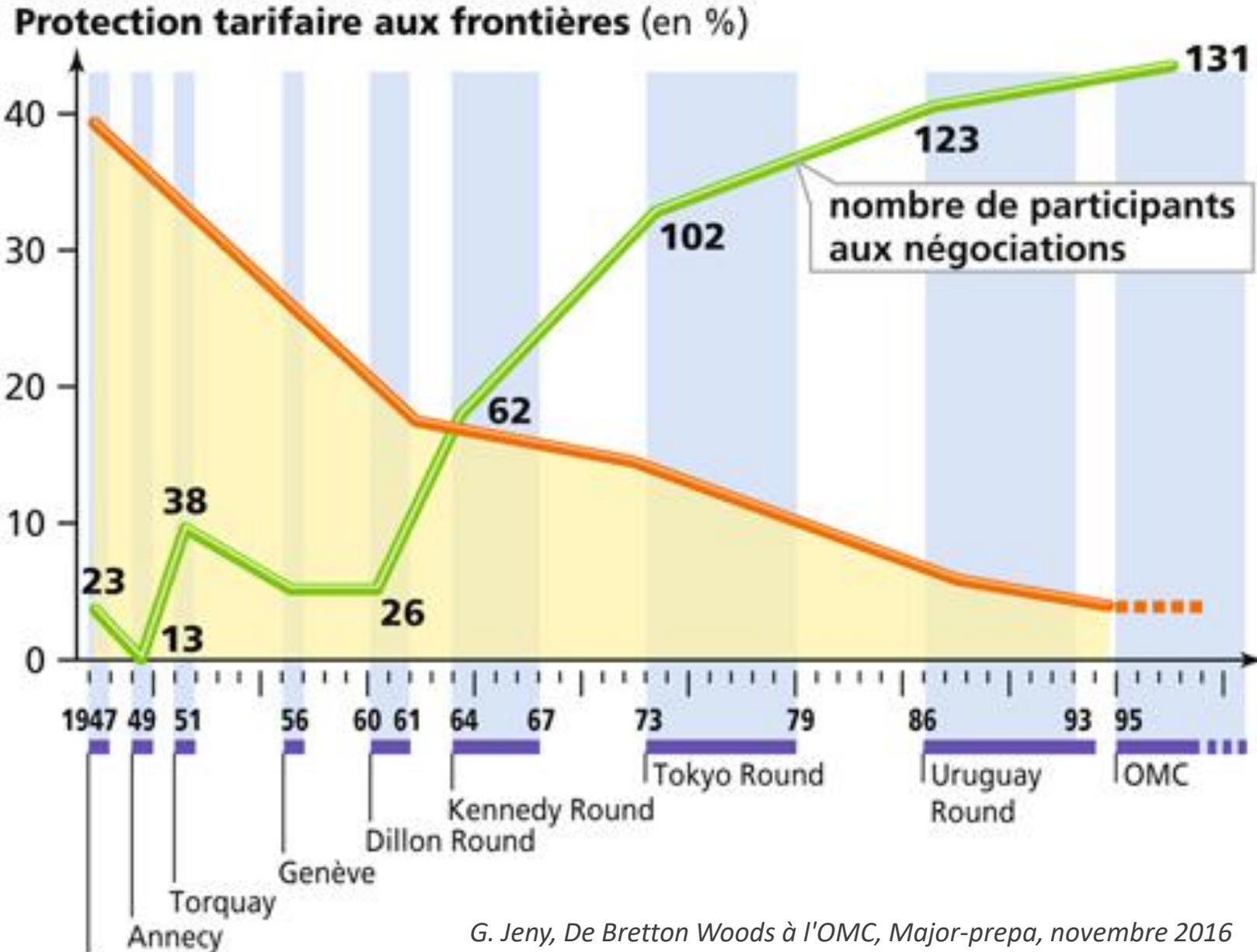
Il n'aura pas fallu moins de 8 cycles de négociations pour parvenir à la baisse des droits de douane (notamment les 5 premiers, cf. graphique ci-contre). Cette première vague ne s'est pas faite sans accros, particulièrement en 1963 où la France de de Gaulle décide de sortir du GATT, avant de le réintégrer la même année face à la pression anti-protectionniste. Les 3 cycles suivants (Kennedy Round, Tokyo Round, Uruguay Round) se sont plutôt concentrés sur l'extension du nombre de pays membres.

Pour rappel, il y avait 23 pays en 1947, 120 en 1994. L'Uruguay Round a été le plus long et le plus discuté des cycles de négociations. Outre une nouvelle réduction des tarifs douaniers ont été négociés des accords sur les mesures non tarifaires, l'agriculture, les services, la propriété intellectuelle, le système de préférence généralisée pour les pays en voie de développement. C'est d'ailleurs avec ce cycle que viendra la nécessité de changer l'institution gérant le commerce international. En effet, la structure des accords du GATT devient obsolète au fur et à mesure de la croissance de la mondialisation. C'est ainsi que les accords de Marrakech signent la création de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) née le 1er janvier 1995.



G. Jeny, De Bretton Woods à l'OMC, Major-prepa, novembre 2016

A) Du GATT à l'OMC



G. Jeny, De Bretton Woods à l'OMC, Major-prepa, novembre 2016

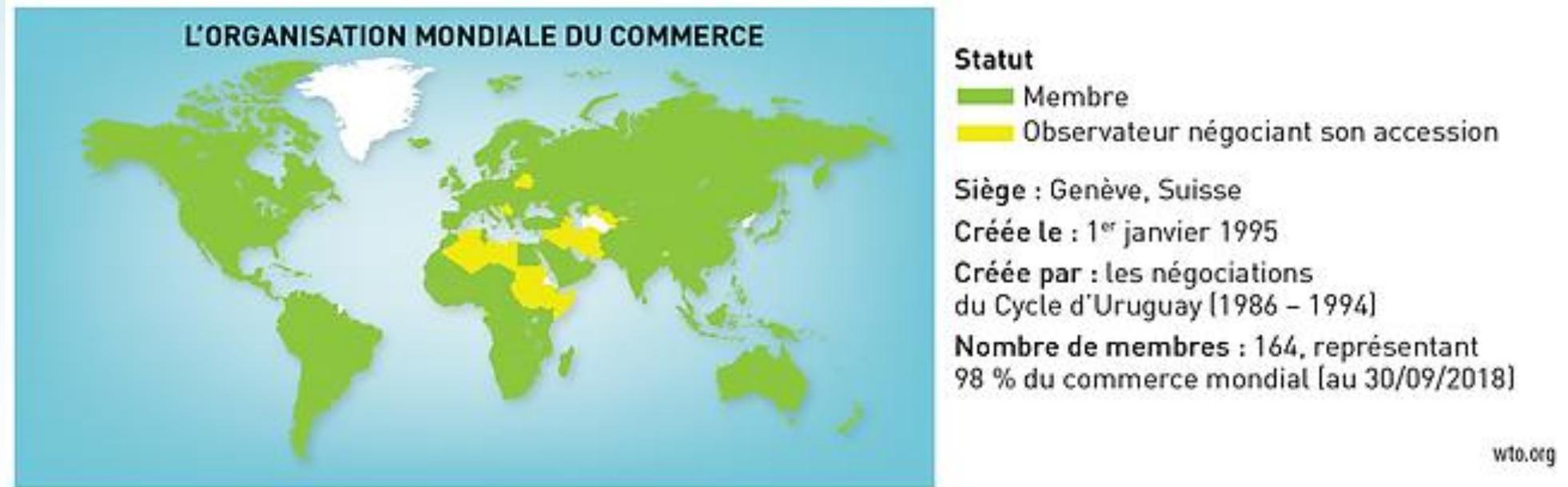
■ Q3 : Quelle vision du commerce international inspirent le GATT et l'OMC ?

Ils inspirent une vision favorable au libre-échange dans un cadre multilatéral REGLEMENTE.

■ Q4 : Quels résultats le GATT a-t-il obtenu ?

Le GATT a obtenu une baisse sensible des droits de douane de 40 à 4% en moyenne, étendue à 121 pays, entre 1947 et 1995.

Doc 2 : L'OMC en quelques chiffres



- **Q5 : Identifiez le nombre de pays membres de l'OMC. Selon vous, quelle est l'importance de cette organisation ?**

L'OMC compte 164 pays membres au 30/09/2018.

C'est une organisation internationale d'une grande importance dont les membres regroupent 98 % du commerce mondial.

Doc 3 : Le rôle de l'OMC



■ Q6 : Exposez l'objectif général de l'OMC.

L'OMC vise à favoriser les échanges entre pays et à garantir des règles équitables pour tous les pays.

■ Q7 : Parmi les missions de l'OMC, précisez celles qui contribuent le plus à cet objectif général.

Parmi les missions qu'assure l'OMC, celles qui contribuent le plus à l'objectif général de l'OMC sont le rôle de médiateur, la surveillance et la gestion des accords et politiques commerciales, le cadre de négociation commerciale et l'assistance aux pays en développement.

En bref, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est la seule organisation internationale qui s'occupe des règles régissant le commerce entre les pays. Sa principale fonction est de favoriser autant que possible la bonne marche, la prévisibilité et la liberté des échanges

Situation

Le fonctionnement de l'OMC est actuellement remis en cause. Les négociations entre les États sont bloquées faute d'accord entre les pays membres. Face aux difficultés des négociations multilatérales, les pays préfèrent conclure des accords bilatéraux et régionaux plus restreints. Ces partenariats édictent des règles d'échanges commerciaux au sein d'un groupe de nations. Au 1er septembre 2019, l'OMC a recensé au total 302 accords commerciaux régionaux dans le monde.

Quel pouvoir a l'OMC

Ex : pandémie mondiale



Vaccins Covid : l'OMC impose à l'industrie pharmaceutique une levée des brevets

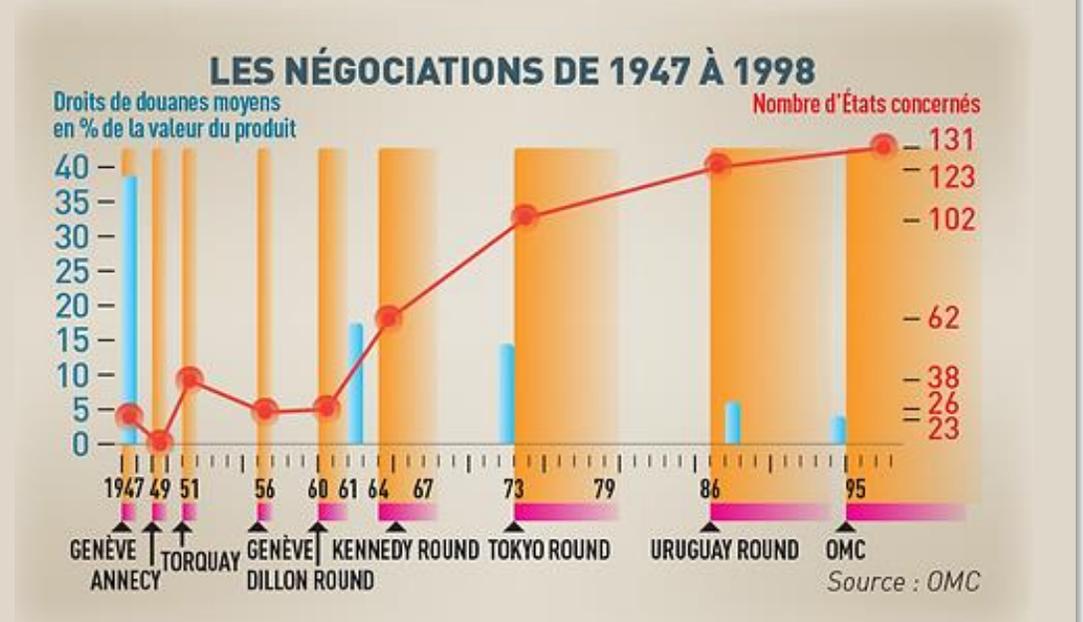
L'OMC a autorisé les pays en développement qui le souhaitent à lever, pendant cinq ans, les brevets sur les vaccins Covid, malgré l'opposition de l'industrie pharmaceutique qui souligne l'actuelle surproduction mondiale de vaccins Covid, les stocks inutilisés en Afrique et le précédent dangereux que cela crée pour la propriété intellectuelle. Cette décision intervient alors que des projets industriels émergent déjà en Afrique pour une production de vaccins locale.

CORONAVIRUS

fricaneews.

Doc 4 : L'OMC comme cadre de négociation : les « rounds » ou cycles de négociations

En 1947, à Genève, 23 pays signent l'accord du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade), accord multilatéral de libre-échange qui définit un ensemble de règles sur la base desquelles ils ont entamé ensuite des cycles de négociations (rounds). Ces dernières débouchent le plus souvent sur des accords, qui constituent les règles juridiques qui fondent le commerce international et qui ont été reprises par l'OMC lors de sa création à l'issue de l'Uruguay Round en 1995. Le système commercial multilatéral actuel est ainsi le résultat de huit cycles de négociations qui ont permis d'abaisser les droits de douane et d'élaborer un code de conduite sur les obstacles non tarifaires.



■ Q8 : Expliquez ce que représente un « round » et son utilité.

Un round est un cycle de négociations entre les États membres.

Il sert à définir des règles de politiques commerciales et à conclure des accords commerciaux internationaux.

Doc 5 : Les principes de l'OMC

L'OMC cherche à favoriser le multilatéralisme, c'est-à-dire l'instauration de règles communes entre tous les États. Ce multilatéralisme repose sur plusieurs principes fondamentaux visant à favoriser les échanges et le commerce transfrontière :

La clause de la nation la plus favorisée	Le principe du traitement national	Le principe de réciprocité
Tout avantage accordé par un pays à un autre doit être automatiquement appliqué aux autres membres de l'OMC (sauf en cas d'accord de libre-échange).	Une fois admis sur le marché, les produits importés doivent être traités de la même façon que les produits nationaux.	Tout pays bénéficiant d'un avantage tarifaire accordé par un membre de l'OMC doit en proposer un en contrepartie.

Doc 6 : La régulation du commerce international

L'OMC a autorisé mercredi dernier les États-Unis à sanctionner à hauteur de 7,5 milliards de dollars par an l'Union européenne et plusieurs de ses États membres en réponse à des subventions illégales versées à l'avionneur européen Airbus. [...] L'OMC a également condamné cette année les États-Unis pour avoir versé des subventions illégales à l'avionneur américain Boeing et elle est appelée à fixer prochainement le montant des mesures de rétorsion commerciale que l'UE pourra appliquer aux États-Unis.

Brief.eco, 9 octobre 2019

■ Q9 : Repérez la règle qui n'a pas été respectée par l'Union européenne et par les États-Unis concernant les avions.

C'est le principe du traitement national qui n'a pas été respecté concernant les avions.

En effet, l'UE n'a pas traité les avions européens de la même façon que les avions américains sur son territoire. Les avions européens ont été subventionnés par les États européens.

Mais Boeing semble devoir être sanctionné à son tour pour la même pratique (subventions illégales)

Doc 5 : Les principes de l'OMC

L'OMC cherche à favoriser le multilatéralisme, c'est-à-dire l'instauration de règles communes entre tous les États. Ce multilatéralisme repose sur plusieurs principes fondamentaux visant à favoriser les échanges et le commerce transfrontière :

La clause de la nation la plus favorisée (N.P.F.)	Le principe du traitement national	Le principe de réciprocité
Tout avantage accordé par un pays à un autre doit être automatiquement appliqué aux autres membres de l'OMC (sauf en cas d'accord de libre- échange).	Une fois admis sur le marché, les produits importés doivent être traités de la même façon que les produits nationaux.	Tout pays bénéficiant d'un avantage tarifaire accordé par un membre de l'OMC doit en proposer un en contrepartie.

■ Q10 : Montrez en quoi les principes de l'OMC facilitent les échanges et assurent une équité entre les pays.

Selon ces principes, si un avantage est accordé à un pays, il doit automatiquement être accordé aux autres membres de l'OMC (clause de la NPF) ; les avantages tarifaires accordés par les membres doivent être réciproques (principe de réciprocité) et aucun traitement de faveur ne doit être accordé aux produits nationaux (principe du traitement national).

Ces règles visent donc une équité entre les membres et facilitent les échanges.

Tensions internationales et sanctions commerciales



Sanctions commerciales : qu'est-ce que «la clause de la nation la plus favorisée», dont la Russie va être exclue ?

Par Paul Marion
Publié le 16/03/2022 à 19:24 , mis à jour le 16/03/2022 à 20:39

Écouter cet article ⓘ

00:04/02:56 🔊



Sanctions commerciales : qu'est-ce que ...

Imprimer 🖨️

Partager 📧

f

🐦



Doc 7 : L'échec de Doha

Le dernier cycle de négociation, cycle de Doha ou programme de Doha pour le développement, date de 2001. Il vise à réformer en profondeur le système commercial international en proposant la révision des règles commerciales et en réduisant les obstacles au commerce. Un des objectifs principaux du cycle de Doha porte sur l'amélioration des perspectives commerciales des pays en développement, soit permettre aux pays les moins avancés d'accéder aux marchés des pays riches. Cependant, ce cycle de négociation est suspendu depuis 2006 en raison d'un manque de consensus entre les États, la signature d'un accord ne pouvant intervenir que s'il y a accord de tous les pays. En effet, le fonctionnement de l'OMC repose sur deux règles principales lors des négociations : le principe du consensus entre les pays et le principe « un pays, une voix ». Ces deux règles accordent un droit de veto à chaque nation. Le blocage des négociations a donné lieu à l'apparition de nombreux accords commerciaux bilatéraux et régionaux. Ces accords sont tolérés par l'OMC mais constituent des exceptions aux règles de l'institution.

■ Q11 : Présentez les deux règles applicables pour la prise de décision au sein de l'OMC lors des négociations.

Les deux règles applicables lors des négociations sont

- le principe du consensus entre les pays ;
- le principe « un pays, une voix ».

Doc 7 : L'échec de Doha

Le dernier cycle de négociation, cycle de Doha ou programme de Doha pour le développement, date de 2001. Il vise à réformer en profondeur le système commercial international en proposant la révision des règles commerciales et en réduisant les obstacles au commerce. Un des objectifs principaux du cycle de Doha porte sur l'amélioration des perspectives commerciales des pays en développement, soit permettre aux pays les moins avancés d'accéder aux marchés des pays riches. Cependant, ce cycle de négociation est suspendu depuis 2006 en raison d'un manque de consensus entre les États, la signature d'un accord ne pouvant intervenir que s'il y a accord de tous les pays. En effet, le fonctionnement de l'OMC repose sur deux règles principales lors des négociations : le principe du consensus entre les pays et le principe « un pays, une voix ». Ces deux règles accordent un droit de veto à chaque nation. Le blocage des négociations a donné lieu à l'apparition de nombreux accords commerciaux bilatéraux et régionaux. Ces accords sont tolérés par l'OMC mais constituent des exceptions aux règles de l'institution.

■ Q12 : Exposez les objectifs du dernier round.

Le dernier round visait à réformer le commerce international en réduisant les obstacles aux échanges entre les pays.

Il avait aussi pour but d'aider les pays en développement à mieux intégrer les marchés internationaux et à accéder aux marchés des pays riches.

Doc 7 : L'échec de Doha

Le dernier cycle de négociation, cycle de Doha ou programme de Doha pour le développement, date de 2001. Il vise à réformer en profondeur le système commercial international en proposant la révision des règles commerciales et en réduisant les obstacles au commerce. Un des objectifs principaux du cycle de Doha porte sur l'amélioration des perspectives commerciales des pays en développement, soit permettre aux pays les moins avancés d'accéder aux marchés des pays riches. Cependant, ce cycle de négociation est suspendu depuis 2006 en raison d'un manque de consensus entre les États, la signature d'un accord ne pouvant intervenir que s'il y a accord de tous les pays. En effet, le fonctionnement de l'OMC repose sur deux règles principales lors des négociations : le principe du consensus entre les pays et le principe « un pays, une voix ». Ces deux règles accordent un droit de veto à chaque nation. Le blocage des négociations a donné lieu à l'apparition de nombreux accords commerciaux bilatéraux et régionaux. Ces accords sont tolérés par l'OMC mais constituent des exceptions aux règles de l'institution.

■ Q13 : Repérez le problème posé par le dernier round.

Le problème est un manque de consensus entre les États membres, ce qui bloque les négociations.

Ce fonctionnement donne lieu à de nombreux accords commerciaux bilatéraux et régionaux, de nombreuses exceptions tolérées par rapport aux règles de l'institution OMC.



Sébastien Jean - Directeur du CEPII

Situation

Le fonctionnement de l'OMC est actuellement remis en cause. Les négociations entre les États sont bloquées faute d'accord entre les pays membres. Face aux difficultés des négociations multilatérales, les pays préfèrent conclure des accords bilatéraux et régionaux plus restreints. Ces partenariats édictent des règles d'échanges commerciaux au sein d'un groupe de nations. Au 1^{er} septembre 2019, l'OMC a recensé au total 302 accords commerciaux régionaux dans le monde.

Doc 7 : L'échec de Doha

Le dernier cycle de négociation, cycle de Doha ou programme de Doha pour le développement, date de 2001. Il vise à réformer en profondeur le système commercial international en proposant la révision des règles commerciales et en réduisant les obstacles au commerce. Un des objectifs principaux du cycle de Doha porte sur l'amélioration des perspectives commerciales des pays en développement, soit permettre aux pays les moins avancés d'accéder aux marchés des pays riches. Cependant, ce cycle de négociation est suspendu depuis 2006 en raison d'un manque de consensus entre les États, la signature d'un accord ne pouvant intervenir que s'il y a accord de tous les pays. En effet, le fonctionnement de l'OMC repose sur deux règles principales lors des négociations : le principe du consensus entre les pays et le principe « un pays, une voix ». Ces deux règles accordent un droit de veto à chaque nation. Le blocage des négociations a donné lieu à l'apparition de nombreux accords commerciaux bilatéraux et régionaux. Ces accords sont tolérés par l'OMC mais constituent des exceptions aux règles de l'institution.

■ Q14 : En quoi la hausse des accords bilatéraux et régionaux est-elle la manifestation de l'impuissance de l'OMC à produire des accords multilatéraux ?

Au 1^{er} septembre 2019, l'OMC a recensé 302 accords commerciaux régionaux. Ces accords ont été conclus de façon bilatérale ou de façon restreinte.

L'augmentation du nombre d'accords régionaux ne traduit pas le multilatéralisme visé par l'OMC : les 164 pays membres n'arrivent pas à s'entendre et les règles applicables en matière de décision bloquent les négociations, ce qui incite les États à conclure des accords plus restreints.

2) Comment sont réglés les différends commerciaux entre Etats ?

Situation

Théo se dit qu'un arbitre doit aussi pouvoir sanctionner. Mais quelles sont les sanctions appropriées quand un Etat souverain ne respecte pas les règles du jeu ? Ne faut-il pas privilégier la négociation et les règlements à l'amiable ?

A) Un pouvoir juridictionnel innovant

Doc 8 : L'Organe de Règlement des Différends (ORD)

Le règlement des différends commerciaux est l'une des activités principales de l'OMC. Un différend naît lorsqu'un gouvernement membre estime qu'un autre gouvernement membre viole un accord de l'OMC ou un engagement contracté dans le cadre de l'OMC.

L'ORD est issu des accords signés lors du cycle de l'Uruguay. Il vise à mettre fin à l'unilatéralisme dans la résolution des conflits internationaux.

Avec l'ORD :

- Les parties impliquées ne peuvent pas refuser la procédure ;
- Il est difficile, voire impossible, de retarder la procédure ;
- Les parties ne peuvent pas s'opposer aux conclusions des organes de l'ORD (le groupe spécial puis l'organe d'appel). Les pays « vainqueurs » de la procédure sont en droit de prendre des mesures de rétorsion envers les pays « vaincus » si ceux-ci ne mettent pas fin au comportement condamné. [...]

Les conclusions sont contraignantes et doivent entraîner une mise en conformité dans un délai raisonnable. Si le pays « perdant » ne respecte pas ce délai, il doit engager des négociations pour trouver une compensation mutuellement satisfaisante. Étrangement s'ouvre alors une nouvelle phase de négociation après l'adoption du rapport final de l'ORD.

Le délai passé, le « gagnant » peut mettre en œuvre des rétorsions, comme rétablir des barrières douanières importantes vis-à-vis du pays condamné [...]. Par exemple, lorsque l'Europe a été condamnée pour son refus d'importer du bœuf aux hormones, les États-Unis ont mis en place en guise de mesures de rétorsion des taxes à 100 % sur certains produits (moutarde de Dijon, roquefort pour la France, truffes blanches pour l'Italie, Jambon pour le Danemark ...).

Forum-scpo.com

■ Q15 : Qu'apporte l'instauration de l'ORD ?

L'instauration de l'ORD apporte un cadre juridique qui s'impose en principe à tous les États.

Doc 8 : L'Organe de Règlement des Différends (ORD)

Le règlement des différends commerciaux est l'une des activités principales de l'OMC. Un différend naît lorsqu'un gouvernement membre estime qu'un autre gouvernement membre viole un accord de l'OMC ou un engagement contracté dans le cadre de l'OMC.

L'ORD est issu des accords signés lors du cycle de l'Uruguay. Il vise à mettre fin à l'unilatéralisme dans la résolution des conflits internationaux.

Avec l'ORD :

- Les parties impliquées ne peuvent pas refuser la procédure ;
- Il est difficile, voire impossible, de retarder la procédure ;
- Les parties ne peuvent pas s'opposer aux conclusions des organes de l'ORD (le groupe spécial puis l'organe d'appel). Les pays « vainqueurs » de la procédure sont en droit de prendre des mesures de rétorsion envers les pays « vaincus » si ceux-ci ne mettent pas fin au comportement condamné. [...]

Les conclusions sont contraignantes et doivent entraîner une mise en conformité dans un délai raisonnable. Si le pays « perdant » ne respecte pas ce délai, il doit engager des négociations pour trouver une compensation mutuellement satisfaisante. Étrangement s'ouvre alors une nouvelle phase de négociation après l'adoption du rapport final de l'ORD.

Le délai passé, le « gagnant » peut mettre en œuvre des rétorsions, comme rétablir des barrières douanières importantes vis-à-vis du pays condamné [...]. Par exemple, lorsque l'Europe a été condamnée pour son refus d'importer du bœuf aux hormones, les États-Unis ont mis en place en guise de mesures de rétorsion des taxes à 100 % sur certains produits (moutarde de Dijon, roquefort pour la France, truffes blanches pour l'Italie, Jambon pour le Danemark ...).

Forum-scipo.com

■ Q16 : De quels moyens dispose l'ORD pour résoudre les différends ?

L'ORD permet de prononcer et faire appliquer des sanctions équivalentes au préjudice subi et applicables dans le même secteur.

Doc 8 : L'Organe de Règlement des Différends (ORD)

Le règlement des différends commerciaux est l'une des activités principales de l'OMC. Un différend naît lorsqu'un gouvernement membre estime qu'un autre gouvernement membre viole un accord de l'OMC ou un engagement contracté dans le cadre de l'OMC.

L'ORD est issu des accords signés lors du cycle de l'Uruguay. Il vise à mettre fin à l'unilatéralisme dans la résolution des conflits internationaux.

Avec l'ORD :

- Les parties impliquées ne peuvent pas refuser la procédure ;
- Il est difficile, voire impossible, de retarder la procédure ;
- Les parties ne peuvent pas s'opposer aux conclusions des organes de l'ORD (le groupe spécial puis l'organe d'appel). Les pays « vainqueurs » de la procédure sont en droit de prendre des mesures de rétorsion envers les pays « vaincus » si ceux-ci ne mettent pas fin au comportement condamné. [...]

Les conclusions sont contraignantes et doivent entraîner une mise en conformité dans un délai raisonnable. Si le pays « perdant » ne respecte pas ce délai, il doit engager des négociations pour trouver une compensation mutuellement satisfaisante. Étrangement s'ouvre alors une nouvelle phase de négociation après l'adoption du rapport final de l'ORD.

Le délai passé, le « gagnant » peut mettre en œuvre des rétorsions, comme rétablir des barrières douanières importantes vis-à-vis du pays condamné [...]. Par exemple, lorsque l'Europe a été condamnée pour son refus d'importer du bœuf aux hormones, les États-Unis ont mis en place en guise de mesures de rétorsion des taxes à 100 % sur certains produits (moutarde de Dijon, roquefort pour la France, truffes blanches pour l'Italie, Jambon pour le Danemark ...).

Forum-scpo.com

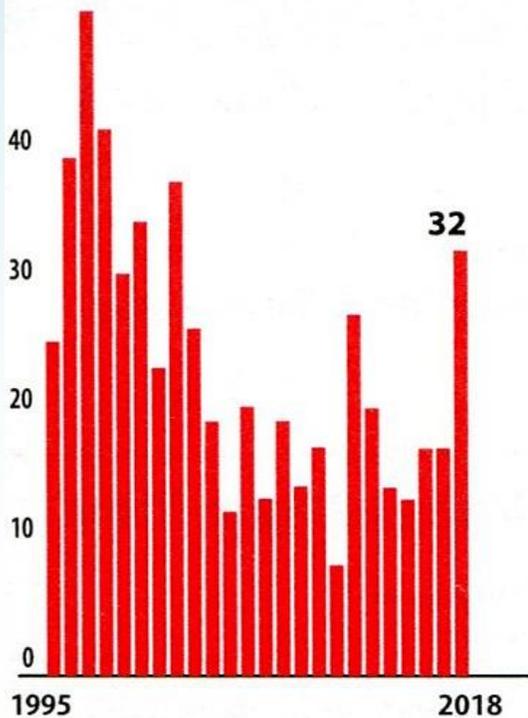
■ Q17 : Quel est l'intérêt d'une procédure de règlement relativement longue ?

Le délai permet aux parties de reprendre des négociations et de s'adapter, ce qui favorise l'accord à l'amiable.

B) Les différends commerciaux

Doc 11 : Qui attaque et qui est attaqué ?

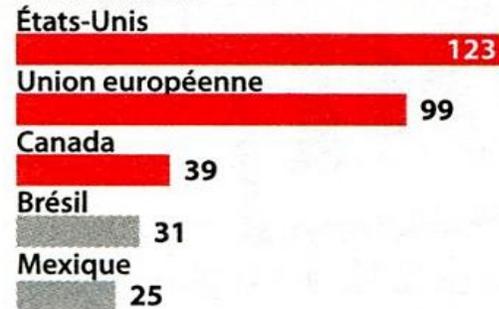
Nombre de demandes de consultation auprès de l'ORD depuis 1995



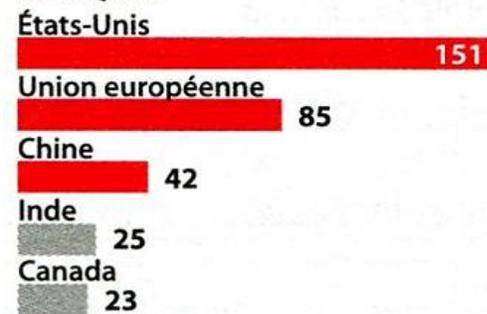
Plus de 500 litiges depuis la création de l'OMC

Principaux pays membres en nombre de différends

PLAIGNANTS



ATTAQUÉS

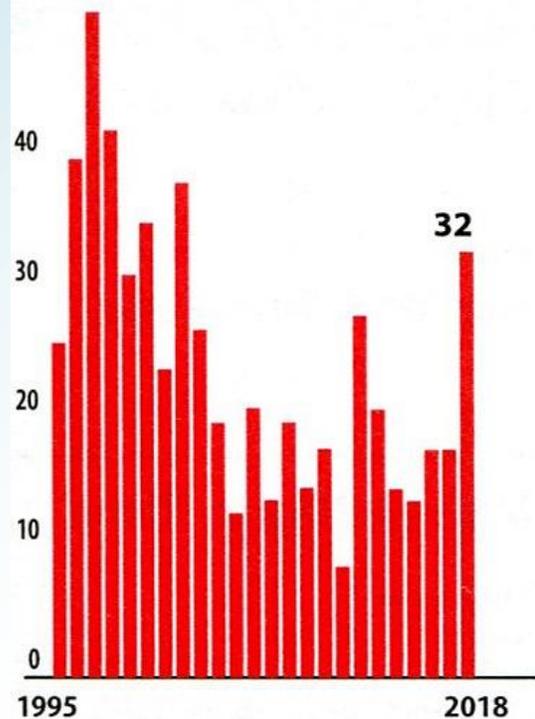


■ Q18 : Que reflète la reprise du nombre de plaintes auprès de l'ORD ?

La reprise du nombre de plaintes auprès de l'ORD reflète une montée des tensions commerciales internationales.

Doc 11 : Qui attaque et qui est attaqué ?

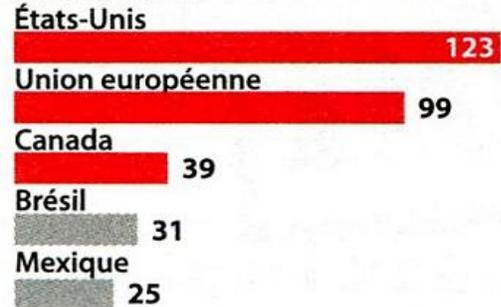
Nombre de demandes de consultation auprès de l'ORD depuis 1995



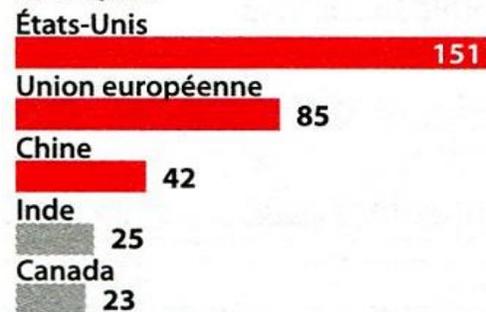
Plus de 500 litiges depuis la création de l'OMC

Principaux pays membres en nombre de différends

PLAIGNANTS



ATTAQUÉS



■ Q19 : Quels membres sont le plus souvent plaignants et défenseurs de l'OMC ?

Les membres qui sont le plus souvent plaignants et défenseurs sont les deux grandes puissances commerciales, à savoir, les États-Unis et l'Europe.

Doc 12 : Le cas d'un conflit UE-EU

Le couperet est tombé. Depuis ce vendredi 18 octobre 2019, les États-Unis imposent pour 7,5 milliards de dollars de droits de douane supplémentaires sur tout un éventail de marchandises en provenance du vieux continent. Ces tarifs douaniers concernent les avions, vins français, fromages italiens ou encore whiskys écossais. Une taxation renforcée, décidée avec la bénédiction de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'affaire remonte à début octobre. Le 2, l'OMC rendait ses conclusions sur le conflit qui oppose les États-Unis à l'Union européenne depuis quatorze ans. L'organisation estimait que certains pays membres, en particulier l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Espagne et la France, avaient attribué des subventions à l'avionneur européen Airbus, faussant la concurrence avec l'américain Boeing. En guise de sanction, l'OMC autorisait Washington à imposer des droits de douane alourdis sur des biens européens importés d'outre-Atlantique. Ces produits représenteront une valeur équivalente aux effets nocifs engendrés par les subventions européennes pour Boeing, soit 7,496 milliards de dollars (6,8 milliards d'euros) par an. Un montant historiquement élevé, jamais atteint jusqu'ici par un jugement de l'OMC, mais qui reste en deçà de ce qu'espérait le gouvernement américain - 10,56 milliards de dollars. Quelques heures plus tard, le représentant américain au Commerce, Robert Lighthizer, saluait la décision de l'OMC. « Les droits de douane s'appliqueront à une gamme d'importations », et notamment à des produits venant « de la France, de l'Allemagne, de l'Espagne et du Royaume-Uni. Les majorations de droits seront limitées à 70 % sur les gros avions civils et à 25 % sur les produits agricoles et autres ». L'Union européenne restait sur ses gardes, soulignant sa volonté de « trouver un règlement équitable », tout en prévenant que tout alourdissement des taxes américaines entraînerait une réponse parallèle du vieux continent.

W. Garein-Berson, Le Figaro économie, 18 octobre 2019

■ Q20 : Que reprochent les États-Unis à l'Union Européenne dans l'affaire Boeing-Airbus ?

Dans l'affaire Boeing-Airbus, les États-Unis reprochent à l'UE les subventions qui ont rendu possible le consortium Airbus dans un domaine où il existe d'importantes barrières à l'entrée sur le marché du fait du poids des investissements.

Doc 12 : Le cas d'un conflit UE-EU

Le couperet est tombé. Depuis ce vendredi 18 octobre 2019, les États-Unis imposent pour 7,5 milliards de dollars de droits de douane supplémentaires sur tout un éventail de marchandises en provenance du vieux continent. Ces tarifs douaniers concernent les avions, vins français, fromages italiens ou encore whiskys écossais. Une taxation renforcée, décidée avec la bénédiction de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'affaire remonte à début octobre. Le 2, l'OMC rendait ses conclusions sur le conflit qui oppose les États-Unis à l'Union européenne depuis quatorze ans. L'organisation estimait que certains pays membres, en particulier l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Espagne et la France, avaient attribué des subventions à l'avionneur européen Airbus, faussant la concurrence avec l'américain Boeing. En guise de sanction, l'OMC autorisait Washington à imposer des droits de douane alourdis sur des biens européens importés d'outre-Atlantique. Ces produits représenteront une valeur équivalente aux effets nocifs engendrés par les subventions européennes pour Boeing, soit 7,496 milliards de dollars (6,8 milliards d'euros) par an. Un montant historiquement élevé, jamais atteint jusqu'ici par un jugement de l'OMC, mais qui reste en deçà de ce qu'espérait le gouvernement américain - 10,56 milliards de dollars. Quelques heures plus tard, le représentant américain au Commerce, Robert Lighthizer, saluait la décision de l'OMC. « Les droits de douane s'appliqueront à une gamme d'importations », et notamment à des produits venant « de la France, de l'Allemagne, de l'Espagne et du Royaume-Uni. Les majorations de droits seront limitées à 70 % sur les gros avions civils et à 25 % sur les produits agricoles et autres ». L'Union européenne restait sur ses gardes, soulignant sa volonté de « trouver un règlement équitable », tout en prévenant que tout alourdissement des taxes américaines entraînerait une réponse parallèle du vieux continent.

W. Garein-Berson, Le Figaro économie, 18 octobre 2019

■ Q21 : Quels secteurs d'activités sont concernés par les sanctions américaines.

Les secteurs d'activités concernés par les sanctions américaines sont l'aviation, mais aussi le secteur agricole et alimentaire, ce qui n'est pas conforme aux règles de l'OMC; mais a été approuvé par l'ORD afin de compenser les subventions accordées à Airbus.